



REGLEMENT DU MARCHÉ

Type de marché : Restauration scolaire sur le site d'Incek

Type de procédure : MAPA - Marché à Procédure Adaptée

La version en langue turque du règlement se trouve dans les pages qui suivent. Cette version à une valeur informative. En cas de divergence entre les deux versions, la version française fera foi.

Date limite de remise ou de réception des offres : 7 Juin 2024 à 16h30

Attention : les plis remis ou reçus hors délais seront éliminés



ARTICLE 1. ACHETEUR

Lycée Français Charles de Gaulle

Kizilcasar Mah. 1209 sokak 12

06830 Ankara

Tel : 0312 460 19 98

Commande-publique@lcdgankara.org

Personne en charge du marché :

Mme Hatice ARAS

Responsable logistique et immobilière

Tel : 0312 460 19 98

Commande-publique@lcdgankara.org

ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ

Production et distribution de repas dans les restaurants scolaires du Lycée Français Charles de Gaulle d'Ankara site d'Incek.

Facturation et encaissement des repas.

Nettoyages des locaux de production et de distribution des repas

Prestation occasionnelle de traiteur

ARTICLE 3. DUREE DU MARCHÉ

La durée du marché est de 3 ans plus 1 an optionnel par reconduction expresse.

La prestation s'achèvera :

- soit à l'expiration de la durée du marché
- soit à l'initiative de l'une des parties par lettre recommandée ou remise en mains propres à l'autre partie au moins 3 mois avant la fin de l'année scolaire (30 juin).



ARTICLE 4. LANGUE

Les offres devront être rédigées en turc et en français.

ARTICLE 5. MONNAIE DU MARCHÉ

Les offres devront être libellées en TRY.

ARTICLE 6. CALENDRIER DU MARCHÉ

Action	Date
Date de publication du marché	Lundi 20.05.2024
Date limite d'envoi des questions	Lundi 27.05.2024
Période de réponses aux questions et de visite des locaux	Du lundi 27.05 au vendredi 31.05.2024
Date limite de dépôt des offres	Vendredi 07.06.2024 16h30
Déclaration du résultat	Vendredi 21.06.2024
Date du début de la prestation	Lundi 02.09.2024

ARTICLE 7. MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER

Les candidats demanderont les dossiers par mail à l'adresse suivante :

commande-publique@lcdgankara.org

Le lycée enverra alors aux candidats un accord de confidentialité que les candidats devront retourner dûment rempli et signé.

C'est ensuite que le lycée adressera aux candidats le dossier du marché.

ARTICLE 8. MODALITES DE DEPOT DES OFFRES

Les offres devront être déposées au plus tard le vendredi 7 juin 2024 à 16h30 (heure d'Ankara) :

- **Soit par courrier recommandé à l'adresse du lycée**

Lycée Français Charles de Gaulle

Kizilcasar Mah. 1209 sokak 12

06830 Ankara

Tel : 0312 460 19 98



- **Soit en mains propres à Mme Hatice ARAS à l'adresse du lycée.**

Les offres transmises verbalement, par téléphone ou électroniquement ne seront pas prises en compte.

ARTICLE 9. CONTENU DU MARCHÉ

- Accord de confidentialité dûment rempli et signé
- Présentation détaillée de la société, liste de références (notamment d'établissements scolaires) et lettres de recommandation
- Documents officiels de la société (inscription à la chambre de commerce, numéro fiscal, inscription au registre KVKK , etc.)
- Proposition d'organisation du service de restauration
- Politiques de la société concernant le remplacement des employés absents
- Description des qualifications des employés (formation, certificat, etc.)
- Politique environnementale de la société (produits issus de l'agriculture biologique, circuits courts, politique de traitement des déchets, etc.)
- Politique HACCP et autres mesures diététiques et d'hygiène suivies
- Description des actions pédagogiques que la société peut mettre en œuvre
- Tout autre document que la société estimera pertinent
- Offre de prix formulée en TRY

ARTICLE 10. FACTURATION ET ENCAISSEMENT DES REPAS

- Le prix du marché est calculé sur la base du prix du repas hors taxe (voir annexe A – tableau des prix)
- La société utilisera une plateforme numérique pour l'inscription, la facturation et la communication.
- La société collectera l'argent des familles

NB : Le lycée ne prendra en compte aucune offre qui ne respectera pas ces critères



ARTICLE 11. CRITERES D'ÉVALUATION DES OFFRES

- Prix	50%
- Appréciation des critères légaux	10%
- Qualification des employés	10%
- Expérience en établissement scolaire	10%
- Politique environnementale	10%
- Actions pédagogiques	10%

ARTICLE 11. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La commission d'appel d'offres est composée :

- Mme la proviseure
- M. le directeur administratif et financier
- Mme la responsable logistique et immobilière
- Un représentant des parents d'élèves élus au conseil d'établissement

ARTICLE 12. INFORMATION DES CANDIDATS

Les candidats seront informés par écrit du résultat du marché le vendredi 21/06/2023 au plus tard.

ARTICLE 13. JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGES

Le tribunal concerné d'Ankara est compétent pour statuer sur les litiges qui pourraient naître durant l'exécution de ce marché.